

## Témoignage de Jean-Pierre Boudin ayant obtenu son BTS Négociation Relation Client par la VAE

« Je souhaitais faire valider par un diplôme mes compétences afin de préparer une reconversion professionnelle.

L'accompagnement est important, il permet de se poser et de prendre de l'assurance. Il donne également un rythme pour la rédaction du livret. »



Grâce à la loi de modernisation sociale du 17/01/2002, il est possible d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, à l'issue d'un parcours visant à reconnaître les compétences acquises au cours de l'activité professionnelle et extra-professionnelle.

**Vous souhaitez réaliser  
une Validation des  
Acquis par l'Expérience,  
nous sommes à votre  
disposition pour vous  
aider et vous assister  
à monter votre dossier  
de financement.**

**Contactez-nous au  
03 39 21 22 23  
ou par mail  
[emploi@artisanat-comtois.fr](mailto:emploi@artisanat-comtois.fr)**

### **Intervention sur sites :**

- 25 :** Besançon, Houtaud
- 39 :** Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude
- 70 :** Vesoul, Lure
- 90 :** Belfort



Ce dispositif est financé par le Fonds social européen dans le cadre du PONI - Emploi et Inclusion en Métropole-2014-2020.

# CMA VAE



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Interdépartementale  
Doubs - Haute-Saône  
Jura - Territoire de Belfort



## Validation des Acquis de l'Expérience

### Diplômez votre expérience !

[www.artisanat-comtois.fr](http://www.artisanat-comtois.fr)

## VAE Pour qui ?

- Artisan
- Conjoint Collaborateur
- Salarié (CDI/CDD/intérimaire)
- Demandeur d'Emploi

## VAE Pourquoi ?

- Valoriser ses compétences
- Évoluer dans un emploi
- Faciliter une mobilité ou une reconversion
- Obtenir un diplôme
- Alléger un parcours de formation

## VAE Pour quels diplômes ?

- Diplômes du Ministère de l'Éducation Nationale
- Titres du Ministère de l'Artisanat
- Diplômes, Titres de certifications Professionnelles d'autres ministères, Universités et branches professionnelles

Avec le réseau des CMA,  
l'artisanat a de l'avenir !

## Concrètement, l'accompagnement VAE comment ça marche ?

- Entretien d'accueil (gratuit).
- Informations sur la démarche VAE et ses étapes.
- Recherche des diplômes ou titres ouverts à la VAE.
- Identification du diplôme/titre correspondant le mieux à votre expérience.

### Étape 1 (gratuit)

Constitution du dossier de recevabilité (*livret1*) retraçant l'ensemble de votre parcours professionnel et de formation, justificatifs à l'appui.

### Étape 2

Constitution d'un dossier de preuves (*livret2*) décrivant votre pratique professionnelle au quotidien en lien avec le diplôme visé.

Dépot du dossier auprès du jury de validation (professionnels du métier et enseignants).

### Étape 3

Préparation à la soutenance de dossier.

### Étape 4

Présentation du dossier devant le jury.

Durée de l'accompagnement :  
Entre 15h et 24h.

## Quelle reconnaissance pour un diplôme obtenu par la VAE ?

Un diplôme obtenu par la VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu à l'issue d'un parcours de formation initiale, par l'apprentissage ou par la formation professionnelle continue.

## Comment financer une VAE ?

L'accompagnement à la constitution du dossier de preuves est une prestation payante, pouvant faire l'objet d'une prise en charge par votre OPCA. Un devis vous est remis sur demande.

## Déontologie :

Engagement  
volontaire

Confidentialité

VAE

Accompagnement  
individuel

Neutralité